

Comité de coopération des associations locales des étudiants sourds

Réunion n°1

Samedi 3 décembre 2005 à Paris

Présents

François Giraud, de Nantes
Alban Mérot, de Paris
Emilie Hamelin, de Paris
Etienne Guillou, de Toulouse
David Cloux, de Lyon
Pascal Marceau, du secteur ETSF
Ellen Séau, du secteur ETSF
Françoise Masson, de FNSF

Absence excusée : Maurice Duhayer, Chargé de la cellule Handicap de l'Université Paris 8.

9h30 à 10h Présentation de chaque représentant des associations locales

- Pascal Marceau, responsable du secteur ETSF
- François Giraud, Acteur du **projet de la création d'une association pour étudiants nantais**. Selon, il existe 21 étudiants dont 45% d'entre eux éprouvent le besoin de la présence d'un interprète.
- Alban Mérot, Président de l'association francilienne, **Etud'S IDF** et Emilie Hamelin, Responsable de la commission « Etudiants Actuels ». Chiffre des étudiants sourds franciliens encore incertain. D'après eux, ils seraient plus d'une centaine. Ils mèneront une enquête auprès des écoles supérieures.
- Etienne Gillou, Président intérim de l'association du Haute-Garonne, **Etudiant'S 31**. Il est assez difficile d'obtenir un chiffre exact des étudiants mais pour lui, le nombre s'élève environ 30 des étudiants garonnais pris en charge par l'URAPEDA. Mais, il est probable qu'il y a en plus. Un recensement des étudiants préparé par l'association est en cours.
- David Cloux, Représentant **des étudiants du Rhône-Alpes**. Selon l'UREPEDA, ils seraient une soixantaine mais pour David, ils seraient une bonne trentaine.
- Françoise Masson, Responsable du **Secteur Droit des sourds** dans la FNSF. D'après une enquête menée par la FNSF, il existe environ 750 étudiants mais la plupart d'entre eux ne pratique pas la langue des signes, ils se débrouillent comme ils peuvent.

10h à 12h30 Information sur la loi et les décrets (Françoise Masson et Pascal Marceau)

- Information sur CNSA; CNCPH; auxiliaire de vie universitaire

- Information sur l'avance du secteur ETSF

13h30-16h30 Propositions échanges

- **Axe 1** : Accessibilités (moyens, interprètes, besoins)
- **Axe 2** : Système de financement / modalités de subventions
- **Axe 3** : Actions nationales / locales

Propositions échanges

Axe 1 : l'accessibilité des étudiants sourds

Problématique :

Les lois du 11 Février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, les écoles supérieures doivent se charger d'accueillir des étudiants sourds. Cela ne permet pas de résoudre « nettement » cette situation car les écoles supérieures n'ont pas de moyen, des solutions simples, des compétences... Ainsi qu'il n'y a pas de beaucoup interprètes, de codeurs... Nous devons trouver des solutions pour répondre à cette situation :

A°/ Les universités devront se charger d'accueillir des étudiants sourds ?

(Bonne solution ? Organisation/structure ? Compétences ? Communication ?)

1. Rôle des relais handicapés ?
2. Information au personnel sur les problèmes liés à la surdité ?
3. Quels moyens mis à la disposition des étudiants sourds ?
4. Comment rendre l'amélioration aux relais handicapés dans l'université ?

B°/ Et comment fonctionneront les écoles supérieures privées, lycées BTS pour les étudiants sourds ?

1. Rôle de CPE (Conseiller principal de l'éducation) dans les lycées BTS ?
2. Laisser à l'étudiant sourd se débrouiller ?
3. Existence des missions handicapées dans les facs privées ?

C°/ Faudra-t-il maîtriser les pôles des étudiants sourds (URAPEDA) ou Faudra-t-il changer l'organisation avant 1er Septembre 2005 (court terme / long terme).

D°/ Faudra-t-il créer un programme de développement de regroupement des étudiants sourds comme Paris, Toulouse, Nantes, Lyon ?

1. Comment et où localiser les étudiants sourds ?
2. Volonté de tous les étudiants sourds ?
3. Déplacements à la charge des étudiants ? l'après-CDES ?
4. Mode de communication unique ? Interprètes pour tous ?

E°/ Faudra-t-il fixer les conditions de l'intervention des interprètes, des codeurs, des prises de notes... ? Convention entre les universités et les services d'interprètes et TVA ? Où les universités embauchent des interprètes en point de vue de l'économique ?

1. Négocier avec les services d'interprètes pour réduire le devis, forfait spécial pour étudiants ?
2. Un interprète pour plusieurs étudiants ?
3. Former des interprètes pour des étudiants avec une pédagogie universitaire, un vocabulaire spécifique
4. Des interprètes à la disposition des étudiants dans chaque université ?

D°/ Qui se charge de chercher des interprètes, des codeurs ?

1. Laisser des relais handicapés de chercher les interprètes pour les étudiants sourds ?
2. Des interprètes à la disposition des étudiants dans université ou programme de regroupement ?
3. Comment évaluer la qualité des interprètes si mis à leur disposition ?

Axe 2 : Système de financement / modalités de subventions

Problématique :

Après du désengagement de l'AGEFIPH, nous devons porter des réflexions sur le nouveau système de financement, nous devons proposer les solutions exactes, réalistes et logiques. Le système de financement devra mettre en marche à partir du mois de Septembre 2005. Nous discuterons sur les sous thèmes :

A°/ Fonds spéciaux réservés aux étudiants handicapés proposés par l'association Droit au Savoir ou le gouvernement ? (Ministère de l'éducation nationale ou le CNSA)

- 1. Les étudiants doivent ils se préoccuper, trouver le fond et subvenir à leurs besoins ?*
- 2. Ou placer le budget réservé pour les étudiants sourds ?*
- 3. Qui est le mieux habilité à gérer le fond spécial pour étudiants sourds ?*
- 4. Nécessité de contrôler la mise en place d'un tel organisme ?*

B°/ Demande le financement pour l'accessibilité (interprète, preneur de note, etc.) auprès de la maison départementale des personnes handicapées ? CNSA : budget de 20Meuros pour l'accessibilité).

C°/ Plafonnement / Besoins : Montant fixé

D°/ Qui se charge de demander le dossier de subventions (étudiants, intermédiaire, etc.) ou qui se charge de gérer/organiser ce système de financement en particulier dans les écoles supérieures locales (universités, écoles privées, lycées BTS)

E°/ Qui se charge de payer des frais de ressources humaines et de ressources matérielles (interprète, preneur de notes, codeurs.)

Axe 3 : Actions nationales / locales

Problématique :

Après les lois votées, les décrets en phase finale, les actions locales commencent à jouer le rôle important à partir du 1er Janvier 2005 où les lois sera appliquées. Quelles missions et actions seront dirigées, chargées par les associations locales et le secteur ETSF/association nationales.

A°/ Quelles actions le secteur ETSF fera-t-il ?

- 1°/ Rencontrer le gouvernement ? lui apporter des solutions ?*
- 2°/ Rencontrer Droit au savoir ? les Anpeda?*
- 3°/ Contacter des associations des sourds pour informer la situation des étudiants sourds?*
- 4°/ Etablir un questionnaire ? Des statistiques ? Connaître aussi le nombre des étudiants sourds ?*
- 5°/ En informer auprès des pouvoirs publics ??*
- 6°/ Organiser une rencontre entre les pouvoirs publics et les associations locales ?*

B°/ Quel sera le rôle des associations locales des étudiants sourds ?

- 1°/ Rencontrer les étudiants de toute surdité (LSF, oral ou LPC...)?*
- 2°/ Récolter les opinions « locales » et en informer à l'ETSF ? Diffuser le questionnaire ?*
- 3°/ Rencontrer les pôles régionaux (urapeda) ?*
- 4°/ Intervenir dans les universités afin d'avoir les avis des recteurs au sujet du système de financement?*

C°/ Faudra-t-il maîtriser l'organisation du comité de coopération ?

*1°/ Régulièrement ? tous les 1, 2 ou 3 mois ? Jusqu'à la résolution du problème ?
ou continuer avec un autre objectif, par exemple renforcer des liens entre ETSF et
les associations locales ou regrouper de plus en plus des associations locales?
2°/ A paris ou à une ville locale chaque tour ?
3°/ S'informer réciproquement des avancées et des actions entre ETSF et les
associations locales. Circulation d'information*

**Les contenus de propositions communiquent uniquement aux membres ou aux
associations affiliées à la FNSF ou aux participants à la réunion.**

DEVENEZ MEMBRE !